

**Débat public
Montagne d'Or
du 7 mars au 7 juillet 2018**

Synthèse
Atelier
Emploi, formation et effets socio-économiques
du samedi 16 juin 2018 à Cayenne

SALLE / ADRESSE :	Chez Nana Cayenne
PARTICIPANTS :	55 personnes
DÉBUT > FIN :	9 h15 à 13 h15
QUESTIONS-RÉPONSES :	31 questions et prises de position

Membres de la Commission particulière du débat public

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Yunaluman THERESE, membre de la Commission particulière du débat public

Eric-Paul HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Maître d'ouvrage

Pierre PARIS, Président de la société Montagne d'Or

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Compagnie Montagne d'Or

Intervenants

Michel-Henri MATTERA, Directeur de la DIECCTE (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

François DUMORA, Directeur de la stratégie et des relations extérieures à Pôle Emploi

Dominique BONNADEI, Délégué à l'emploi, Force ouvrière de la Guyane

Philippe CHALMIN, Professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur de Cyclope

La séance est ouverte à 9 h 15.

Accueil de la Commission particulière du débat public

Depuis le début du débat, des questions portent sur les perspectives économiques du projet pour la Guyane. D'aucuns doutent de l'opportunité de créer 750 emplois, d'autres soulignent la dangerosité des conditions de travail, d'autres encore estiment que le projet est un développement économique limité et ont proposé des projets plus durables. Cette réunion est la deuxième séance de l'atelier consacré aux effets socio-économiques du projet : le compte-rendu de la séance à Saint-Laurent-du-Maroni est disponible en ligne. Comme pour toutes les autres réunions, les présentations doivent être transparentes, argumentées, disciplinées et concises. Les questions ne correspondant pas au sujet de l'atelier ne seront pas traitées.

L'offre d'emploi et la formation, présentation de Michel-Henri MATTERA (DIECCTE)

Selon des chiffres de 2015, le nombre d'emplois publics est très élevé, et ce d'autant plus que l'on s'éloigne du secteur de Cayenne (74 % dans l'Ouest guyanais). Il faut développer les emplois dans le secteur privé, car les collectivités ne peuvent plus embaucher et l'État prévoit de supprimer des postes dans la fonction publique. À titre comparatif, l'emploi public ne représente que 19 % en métropole. Selon une source INSEE de 2017, il y a 20,2 % de chômeurs à Cayenne, 25 % à Kourou et 35 % à Saint-Laurent-du-Maroni, commune la plus sinistrée de France et des outre-mers avec un taux de chômage qui s'accroît régulièrement depuis 10 ans. Les 58 000 jeunes Guyanais chômeurs représentent 7,9 % de la population jeune française au chômage alors que la Guyane ne représente que 3,7 % de la population nationale. 1 actif sur 3 est de nationalité étrangère, contre 6,4 % en métropole, 4,7 % en Guadeloupe et 1,9 % en Martinique. Face à l'explosion démographique du territoire – 1 habitant sur 2 est âgé de moins de 25 ans –, il est urgent de répondre à la problématique du travail en créant des emplois dans le secteur concurrentiel. La DIECCTE est le service de l'État en charge du développement économique, de la mise en œuvre des politiques d'emploi et de la surveillance du respect du droit du travail, notamment la lutte contre le travail illégal qui est un fléau sur le territoire. Avec les Parcours Emploi Compétences, des personnes durablement éloignées de l'emploi bénéficient d'un contrat de travail, d'un accompagnement par leur employeur et d'un processus de formation. Le Plan quinquennal d'investissement dans les compétences représente plusieurs dizaines de millions d'euros et s'accompagne du suivi de la réforme de l'apprentissage. Sont déployées des structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées. En 2015, 1 million d'euros a été engagé dans les entreprises d'insertion par l'activité : le plan de charge a atteint 2,5 millions d'euros en 2017 et atteindra 5 millions d'euros en 2018. Par ailleurs, un des contrats d'étude de prospective et de gestion prévisionnelle des emplois concerne le secteur minier. La DIECCTE gère le déploiement des GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) BTP et multiservices et le projet avancé de création de 2 autres, dont un dédié aux métiers de la mine. Elle soutient la négociation collective sur trois sujets : les conditions de travail, l'organisation du travail et les rémunérations. Enfin, elle soutient le développement des filières et des entreprises en difficulté.

La situation de l'emploi minier, présentation de Pôle Emploi Guyane

Pôle Emploi n'a pas à prendre position en faveur ou défaveur du projet, mais apporte des éléments d'éclairage sur le sujet. De 2007 à 2017, la demande d'emploi en fin de mois a considérablement augmenté, avec un doublement entre 2007 et 2014, suivi d'une relative stabilisation. Au 31 décembre 2017, la Guyane comptait 22 840 demandeurs d'emploi, dont 58 % de femmes. Il faut noter le très faible niveau de qualification pour 70 % des demandeurs : 50 % n'ont aucun diplôme et le taux d'illettrisme est très élevé. 35 % des demandeurs sont au chômage depuis plus d'un an, contre 45 % au niveau national. Il faut aussi tenir compte du halo du chômage, à savoir les 24 000 personnes qui ne sont pas inscrites à Pôle Emploi, mais qui se déclarent en situation de chômage lors des enquêtes INSEE. Il s'agit souvent de personnes découragées et/ou rencontrant des difficultés d'accès au service : seuls 10 % de ces chômeurs se déclarent en recherche active d'emploi. Par ailleurs, l'INSEE estime que 48 % des actifs de 15 à 24 ans sont en situation de

chômage. Le taux de chômage en Guyane est calculé en fonction de l'évolution de la population active et est de 22 % depuis près de 10 ans, en dépit du doublement de nombre de chômeurs sur la période, ce qui prouve que le territoire crée de l'emploi : cela compense en partie l'augmentation de la population active qui est de 2,8 % par an, notamment grâce à la hausse du taux d'activité des femmes, au maintien prolongé des seniors dans l'emploi et à la croissance économique qui contient le taux de chômage. L'INSEE estime que pour maintenir ce taux à 22 % à population constante, le territoire doit créer *a minima* 2 000 emplois nouveaux chaque année. Dans l'Ouest guyanais, le Bas-Maroni comptait 5 443 demandeurs d'emploi à fin mars, dont 1 620 indemnisés par Pôle Emploi. En 2017, l'agence de Saint-Laurent-du-Maroni a recueilli 962 offres d'emplois. Les secteurs qui recrutent le plus sont la santé avec l'ouverture du centre hospitalier de l'Ouest guyanais (CHOG) qui doit pourvoir 107 postes, le social, la petite-enfance avec des projets de crèches et de garderie, le transport et le BTP dont l'artisanat de second-œuvre. La restauration, le commerce et la formation professionnelle sont plus marginaux en nombre de recrutements. Dans le Haut-Maroni, 614 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi et 170 sont indemnisés. Seules 55 offres d'emploi ont été traitées par l'agence en 2017.

Une mine aurifère à ciel ouvert comme celle de Montagne d'Or nécessite différents emplois. Des Guyanais se sont déjà inscrits auprès de Pôle Emploi pour certains métiers, étant entendu qu'ils n'ont pas tous une expérience dans la mine et/ou ont besoin de formations complémentaires : 6 pour le métier de technicien de mine, 4 pour le métier de foreur, 264 pour le métier de conducteur de pelle et engins du BTP (tous n'ont pas le CACES), 230 pour le métier de conducteur de camions, 76 pour le métier d'ouvrier du secteur aurifère, 204 pour le métier de mécanicien, 30 pour le métier de mécanicien autres engins de travaux publics, 8 pour le métier de mécanicien de maintenance d'usine, 79 pour le métier de conducteur de bus, 344 pour le métier de cuisinier, 1 424 pour le métier d'agent d'entretien et de ménage et 283 pour le métier d'agent de sécurité. S'agissant de la mise en œuvre de la formation professionnelle, la compétence revient à la Collectivité territoriale de Guyane, mais elle délègue en partie à Pôle Emploi Guyane. En 2018, il est prévu de former 1 922 demandeurs d'emploi, dont 1 125 dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences. Pôle Emploi cible les secteurs dans lesquels sont données des formations avec l'aide de la Collectivité territoriale de Guyane, de la Commission régionale Emploi et Formation professionnelle, de la DIECCTE et des branches professionnelles et les chefs d'entreprise. Enfin, Pôle Emploi est déjà intervenu dans le secteur minier en 2013 : à la demande de la fédération des opérateurs miniers de Guyane, il a mis en place une formation de conducteur de pelle, en lien avec le GRETA et la société OHLICHER.

Les emplois directs créés par la Compagnie, présentation de Christian CLAUDON

En phase de construction des infrastructures, la Compagnie recourra à ses employés directs et à des employés indirects qui sont ceux des sous-traitants. En phase d'exploitation, il est toujours prévu de créer de 750 emplois directs, mais le nombre de postes à pourvoir diffère selon les qualifications. L'exploitation minière mobilisera 56 % des emplois, la base-vie 14 %, l'administration 15 % et l'usine 15 %. S'agissant de la formation du personnel ouvrier et du personnel d'administration générale, la Compagnie travaille depuis 2 ans avec le Régiment du service militaire adapté (RSMA). Pour les ouvriers qualifiés (conducteur d'engin et métallurgiste), la formation va du CAP au BTS. Les techniciens supérieurs auront suivi le 1^{er} cycle de l'université. Les ingénieurs et cadres seront issus des 2^e et 3^e cycles universitaires. La Compagnie se réjouit de l'ouverture de la licence VALORESS à l'université de Guyane. La Compagnie Montagne d'Or connaît précisément ses besoins et la répartition des métiers dans chaque activité, mais elle doit s'adapter à la réalité de l'emploi en Guyane et à la disponibilité des compétences. Le projet nécessite un directeur d'usine et un assistant d'usine : Pôle Emploi compte respectivement 21 et 430 profils correspondant à ces qualifications, preuve que ces métiers ne sont pas en tension. Il faut 5 chefs de quart : 21 profils sont disponibles à Pôle Emploi, soit un ratio plus bas. Cela se complique pour d'autres postes : il faut 5 opérateurs de concassage ou de broyage, mais Pôle Emploi ne compte qu'un profil. Nombreux sont les Guyanais qui doutent de la promesse d'embaucher 90 % de personnel au niveau local. Pour atteindre cet objectif, la Compagnie anticipe les besoins et soutient dès maintenant des initiatives de formation menées en lien avec les acteurs locaux publics et privés. Outre les formations répondant aux besoins d'emploi du projet, il faut des formations polyvalentes afin que les métiers soient transférables au terme de l'exploitation de la mine, évaluée à 12 ans sur la base des ressources identifiées. Il existe une porosité évidente entre les activités de la mine et celle du BTP : la Compagnie travaille en ce sens avec le GEIQ BTP. Les

actions de formation devront commencer 3 à 4 ans avant l'ouverture de la mine en 2023, notamment pour la construction de la route et des infrastructures minières qui relèvent davantage du BTP que de la mine. Progressivement et à mesure qu'approchera de l'ouverture du site, les formations glisseront du BTP vers l'exploitation de la mine. La Compagnie a conscience de la complexité de la situation de l'emploi et de la formation en Guyane, mais elle a la preuve que le taux de 90 % d'emploi local est atteint ou dépassé dans d'autres mines du monde, comme le Ghana, le Pérou ou le Chili qui atteignent respectivement 97, 98 et 99 % d'emploi local. Cet objectif est réalisable en Guyane où la formation est plus efficace et mieux gérée que dans d'autres pays. Et le groupe Nordgold atteint 97,9 % d'emplois locaux dans l'ensemble de ses mines.

Diffusion d'une vidéo sur les formations données par le RSMA.

Débat avec les participations

Aucun élu n'est présent dans la salle : peut-être ne s'intéressent-ils pas à la problématique de l'emploi en Guyane.

Les élus ont été conviés le 14 juin par la Collectivité territoriale de Guyane et la Chambre de commerce et d'industrie pour débattre du sujet.

Les chiffres de Pôle Emploi présentés par la Compagnie datent d'octobre 2016 : les statistiques de l'emploi sont-elles actualisées ? La Compagnie est-elle convaincue par la viabilité de son projet ?

La Compagnie travaille avec les chiffres disponibles les plus récents, émis par des organismes qualifiés. Elle fonde son calcul sur les sources de Pôle Emploi qui utilise les données démographiques de l'INSEE. Ces dernières sont souvent publiées avec 3 ou 4 ans de décalage.

La présentation est pour une fois claire et détaillée et il est dommage qu'elle n'ait pas été faite le 14 juin. Au cours de cette réunion, les critères d'atteinte de l'objectif de 90 % d'emploi local ont été demandés à trois reprises : M. PARIS n'a pas su expliquer clairement le travail engagé par la Compagnie pour atteindre l'objectif.

Pierre PARIS indique qu'il lui a été demandé d'évoquer certains sujets, notamment les retombées économiques du projet. La seule question relative à l'emploi portait sur la préférence locale : légalement, il est impossible d'y répondre, mais il faut rappeler que dans l'industrie minière sudaméricaine et africaine, le taux d'emploi local est largement supérieur à 90 %. Rien n'empêche la Guyane de faire aussi bien et Montagne d'Or s'engage à embaucher en priorité des Guyanais.

Il faut préciser si l'emploi local concerne les Guyanais ou les Français en général et ce qu'il en est des expatriés.

Toute personne résidant légalement sur le territoire et disposant d'un permis de travail est concernée par l'emploi local guyanais.

En page 40 du dossier du maître d'ouvrage, il est écrit que l'Ouest guyanais est un territoire aux difficultés exacerbées, avec une pression importante sur les services d'éducation, de santé ou de logement. Comment expliquer que la Compagnie se félicite que le déploiement de son projet accroîtra cette pression ?

Les difficultés subsisteront après l'ouverture de la mine et l'industrie minière n'a pas vocation à embaucher tous les chômeurs. La filière aurifère représente actuellement 450 emplois : le projet Montagne d'Or ajouterait 750 emplois et le projet AUPLATA en créera d'autres. La filière peut donc employer plusieurs milliers de personnes. La Guyane a besoin de créer 2 000 emplois par an : la Compagnie en créera 750 sur 12 ans en direct, suivis d'emplois indirects auprès des sous-traitants et d'emplois induits par la consommation de tous ces salariés. Le facteur de transformation – entre 2,5 et 4 – reste à préciser, mais le projet peut créer entre 3 000 et 3 700 emplois au total, soit près de 300 emplois par an pendant 12 ans. La création d'emplois permettra de financer des infrastructures et des logements afin d'accompagner l'évolution démographique de l'Ouest guyanais causée par le déploiement de la mine.

Réserver l'emploi local aux personnes résidant légalement sur le territoire est une condition aisément contournable : il suffit de présenter une attestation de résidence qui peut être signée par n'importe qui.

En Guyane, certains projets ou activités requièrent une importation de main-d'œuvre venue de la métropole ou d'ailleurs. Face au besoin de créer des emplois sur le territoire, la Compagnie a le devoir d'employer en priorité des personnes qui cherchent un travail à proximité du projet. Économiquement, il est illogique et non viable de recruter des employés étrangers et de développer un projet en s'opposant à l'environnement dans lequel il s'inscrit. La réussite du projet dépend en partie de son acceptation sociale.

En cas de rupture de la digue située en amont de l'usine de cyanuration, les conséquences humaines seront terribles. Le risque est réel : en témoigne le rapport final du Bureau de recherches géologiques et minières qui évoque le potentiel de drainage minier acide des métaux lourds. La durabilité du projet dépend de la non-perméabilité de la saprolite compactée sur 2 mètres d'épaisseur dans le fond des verses à stériles, mais aussi de la non-perméabilité de la couverture qui sera déployée sur le parc à résidus à la fin de l'exploitation. Les données chiffrées relatives à ces sujets n'ont pas été transmises.

Le drainage acide intervient dans les verses à stériles quand l'eau y circule et quand elles contiennent des roches sulfurées provoquant l'acidification et la mise en solution d'une partie des métaux lourds. Or, ces verses seront composées de cellules qui isoleront les roches acidogènes des eaux de pluie et de l'oxygène. Les choix d'infrastructure faits par la Compagnie garantissent la protection de l'environnement, mais surtout la sécurité des hommes. Pour ce faire, l'entreprise s'est engagée à respecter le Code du cyanure qui n'est pas obligatoire en France.

Le cyanure total se compose du cyanure libre et du cyanure complexe. Au 1^{er} janvier 2018, le gouvernement a modifié la norme : la quantité de cyanure qui peut être rejetée dans l'environnement est toujours la même, mais ne mesure désormais que le cyanure libre qui est celui qui se disperse le plus facilement dans l'environnement.

La Compagnie s'est engagée à respecter la limite la plus contraignante, à savoir la mesure du cyanure total. Le problème évoqué est donc sans fondement.

La présentation est très optimiste, mais ne correspond pas à la réalité. Actuellement, les entreprises du BTP ont des difficultés à recruter des chefs de chantier : il est peu probable que Pôle Emploi dispose de 21 profils correspondant à ce poste. Par ailleurs, tous les jeunes formés ne trouvent pas d'emploi. Avant de former d'autres Guyanais, il faut leur garantir un emploi, mais il faut demander aux jeunes s'ils souhaitent travailler dans la mine.

La Compagnie a déjà reçu plus de candidatures que le nombre d'emplois futurs, ce qui témoigne d'une véritable attractivité du projet.

Pour garantir le bon fonctionnement du débat, les intervenants doivent être concis, mais le maître d'ouvrage doit être patient et écouter les revendications. Il est inacceptable qu'il refuse de rencontrer les Guyanais qui le demandent.

La Commission du débat public rappelle que de nombreuses réunions publiques et des ateliers se sont déjà tenus sur des sujets divers. La Compagnie Montagne d'Or affirme être à l'écoute de la population – dont la communauté amérindienne – et avoir respecté les modalités officielles du débat. Ce dernier est une opportunité permettant à l'entreprise d'expliquer son projet.

La Guyane compte 22 000 chômeurs inscrits à Pôle Emploi et 24 000 chômeurs non déclarés. La filière minière ne résoudra pas le chômage, mais les 750 emplois sont dérisoires face au besoin. Depuis 2014, la Guyane crée 2 000 emplois par an : il lui faut davantage pour diminuer le chômage.

En effet, depuis plusieurs années, la création d'emplois permet de compenser l'arrivée de jeunes actifs formés dans le marché du travail. Il faut cependant offrir des solutions aux 22 000 chômeurs déclarés et à ceux qui ne le sont pas. Toutes les opportunités créatrices d'emploi doivent être étudiées, dans l'agriculture, la pêche ou dans de nouvelles filières dans lesquelles il faut investir. En outre, il est peu probable que la Guyane puisse se passer de la filière minière qui emploie déjà 450 personnes et participe à la création d'emplois dans le territoire.

Lors de l'atelier à Saint-Laurent-du-Maroni, la DIECCTE a annoncé un taux de 16 % d'offres d'emploi non pourvues dans cette commune, ce qui est plus élevé que dans le reste de la Guyane. Pourquoi ne pas avoir mentionné cela lors du présent atelier ?

La DIECCTE répond avoir proposé une présentation complémentaire.

Certains acteurs associatifs pourraient avoir un rôle décisif dans l'insertion professionnelle des jeunes et des chômeurs, en lien avec les services de l'État. Outre le manque d'offres, comment s'expliquent les difficultés d'accès à l'emploi ?

Les difficultés d'accès à l'emploi s'expliquent par les problématiques relatives à la formation : face à une ouverture de poste, les candidats n'ont pas toujours les compétences requises. La DIECCTE appuie la mise en place de GIEQ : il en est prévu un pour l'activité minière et un autre pour l'activité agroforestière, et ils sont déjà financés par l'État. Elle mobilise les employeurs afin qu'ils soient acteurs de la formation et que les personnes trouvent un emploi au terme de leur formation. Enfin, la stabilité du taux de chômage depuis quelques années est fortement liée au déploiement des emplois aidés et du dispositif d'insertion via les plans successifs de formation.

10 % des 24 000 personnes du halo de chômage sont en recherche active. Comment expliquer qu'il existe un manque d'emplois, mais que de nombreux emplois ne soient pas pourvus ?

La Guyane compte 22 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi : ce chiffre est stable, mais ne représente pas un stock constant puisqu'il faut tenir compte des entrées et sorties. En 2017, 8 400 demandeurs ont retrouvé un emploi ou repris une activité, mais un même nombre a rejoint les listes de Pôle Emploi. L'INSEE recense les personnes qui se déclarent au chômage : il différencie celles inscrites ou non à Pôle Emploi et celles qui recherchent activement un emploi.

Quelle sera la participation financière de la Compagnie à cet important effort de formation ? La Collectivité territoriale de Guyane, Pôle Emploi et la Mission locale financeront probablement le dispositif de formation qui mobilisera d'importantes ressources financières pour un seul projet, sans garantie que les personnes formées seront employées par la Compagnie. Ces fonds publics pourraient être investis dans la formation orientée vers des filières plus durables ou plus attractives.

La Compagnie investira dans la formation, ce qui accroîtra les ressources des organismes qui participeront au plan de formation. Par ailleurs, il est prévu de former des personnes sur des emplois à venir. En outre, la Compagnie assurera en interne une partie de la formation, notamment pour que des personnes détentrices du CACES apprennent à conduire des engins miniers, et ce grâce à des organismes de formation qui seront présents sur le site.

Pour certains métiers, Pôle Emploi ne dispose d'aucun profil dans ses listes. Il faudra donc former des personnes, mais elles n'auront aucune expérience professionnelle au terme de la formation, ce qui peut freiner leur entrée dans le marché du travail. La Compagnie est-elle disposée à engager des débutants ?

La Compagnie souhaite en priorité embaucher des personnes déjà formées et expérimentées, mais les formations du RSMA permettront de recruter des jeunes sans expérience. Les premières embauches auront lieu d'ici 2 ans, mais ces jeunes nouvellement formés pourront travailler dans les métiers du BTP entre temps. Par ailleurs, certaines personnes sont déjà formées, mais doivent suivre une requalification : la Guyane compte un nombre très important de mécaniciens, mais il faudra adapter leurs compétences au niveau de qualification attendu pour le travail minier.

La Compagnie s'engage à embaucher 90 % de personnel local, mais cet engagement est-il contraignant ? Le triste exemple de l'engagement non tenu de General Electric vis-à-vis du gouvernement français ne laisse pas d'inquiéter. Si la Compagnie Montagne d'Or ne respecte pas cet engagement, l'argent investi dans les formations sera perdu.

Puisqu'elle ne perçoit pas de subventions publiques, la Compagnie ne prend pas d'engagement réel avec l'État. Le projet Montagne d'Or n'est pas mis en œuvre pour créer de l'emploi, mais pour dégager des bénéfices pour l'entreprise. Pour ce faire, il faut créer 750 emplois qui sont nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation de la mine.

Les conditions de travail sur le secteur minier, présentation de Dominique BONAIDEI

Force Ouvrière a négocié 3 accords collectifs de la branche minière en général, mais rien n'a encore été négocié précisément pour la Compagnie Montagne d'Or. Avec un effectif de 750 personnes, il est certain que les organisations syndicales s'intéresseront au projet et déposeront des listes lors des élections professionnelles. L'accord de classification des emplois évalue la technicité des emplois selon un référentiel métier qui précise les niveaux et types de

qualification nécessaires à l'exercice du métier. Les emplois se divisent en trois catégories : ouvrier/employé, agent de maîtrise, ingénieur et cadre. L'accord sur les salaires fixe le prix du travail, indépendamment de l'environnement du travail qui a été étudié dans l'accord sur l'organisation du travail en site isolé. Au regard de la pénibilité et des contraintes d'exploitation, un régime indemnitaire spécifique a été créé pour cette activité économique. Ces trois accords – qui restent perfectibles – fondent la convention collective de branche. Reste à venir la négociation d'un accord sur la formation professionnelle, en lien avec la classification des emplois, et d'un accord sur la protection sociale. S'agissant de l'organisation du travail en site isolé, hormis le Code du travail, Force Ouvrière ne disposait d'aucune référence concrète au niveau national. Les accords obtenus ne sont pas dérogatoires au Code du travail en dépit du fait que le temps de travail sera de 70 heures par semaine. Le montage a été de mettre ce temps de travail à cheval sur 2 semaines : il est prévu 4 journées de travail de 12 heures avec 10 heures de travail effectif, soit une semaine de 40 heures, puis 3 journées de travail de 12 heures avec 10 heures de travail effectif, avec 7 jours de repos entre 2 cycles de travail. Force Ouvrière a négocié l'alternance d'une semaine de travail et d'une semaine de repos, car la précédente convention collective n'était pas satisfaisante, les opérateurs miniers ayant une interprétation assez libre du Code du travail, avec 3 semaines de présence sur site suivies de 4 semaines de repos : seule la main-d'œuvre étrangère était intéressée par ces postes. Ont également été négociés 30 jours ouvrés de congés payés, ce qui est plus favorable que le normatif inscrit dans le Code du travail et permet de préserver la santé des salariés. Ces derniers peuvent travailler jusqu'à 150 jours/an et ont le temps de récupérer après de longues journées de travail dans des conditions difficiles. Certaines entreprises minières procèdent déjà à des améliorations de leur base-vie et les accords signés par Force Ouvrière seront probablement appliqués prochainement par AUPLATA. S'agissant du régime indemnitaire, d'après les minima de branche, les ouvriers et les agents de maîtrise perçoivent respectivement et en moyenne 30 000 et 50 000 euros par an, sur la base des salaires pratiqués par les entreprises, ceux de Montagne d'Or restant à définir. Les seuls emplois directs devraient permettre d'injecter 30 millions d'euros de salaire dans l'économie guyanaise. Dans le cadre d'une exploitation industrielle en site isolé, ces accords de branche s'appliqueront automatiquement à certains sous-traitants qui devront s'installer sur site, ce qui nécessitera la mise en œuvre d'une convention de site entre toutes les entreprises installées dans la zone d'exploitation afin de réguler les activités sur l'ensemble du site. C'est ainsi que fonctionne le centre spatial guyanais. Force Ouvrière s'intéresse également à la santé des salariés. Or, les lois REBSAMEN et EL KHOMRI et les ordonnances MACRON ont réduit les prérogatives des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui ne peuvent plus demander d'expertise financée par l'employeur. Force Ouvrière demandera à la branche professionnelle de remettre en place des CHSCT de plein exercice et compétents sur l'ensemble du site minier fréquenté par les salariés.

Débat avec les participations

La Compagnie Montagne d'Or affirme pouvoir embaucher 90 % au niveau local, mais elle ne présente que des exemples de mines situées dans des pays non européens. Quel sera le salaire des Guyanais employés dans la mine ? Comment seront-ils sélectionnés ? Comment garantir que les jeunes formés seront recrutés ?

La DIECCTE rappelle que le SMIC mensuel est actuellement de 1 492 euros bruts. Dans le BTP, un ouvrier gagne au minimum 2 020 euros grâce aux accords de branche et jusqu'à 2 250 euros grâce aux accords d'entreprise. Les ETAM (employés, techniciens et agents de maîtrise) gagnent entre 1 537 et 2 879 euros dans le BTP et entre 2 300 et 3 500 euros dans la mine. Les ingénieurs et cadres gagnent entre 2 260 et 3 990 € dans le BTP et entre 2 850 et 5 000 euros dans la mine. Tous ces salaires mensuels ne comprennent pas les primes.

Il est prévu 3 000 emplois induits, soit un ratio de 4 pour chaque emploi direct. Le Cercle Cyclope estime que le ratio serait plutôt de 2,5 emplois induits pour 1 emploi direct, soit un total de 1 822,5 emplois. Les chiffres annoncés par Montagne d'Or sont des leurres.

Le chiffre de 3 000 emplois recouvre les emplois indirects et induits

Les organisations syndicales UTG, FSU, Sud et Solidaires se sont prononcées contre le projet, mais n'ont pas été invitées à s'exprimer. Ici, Force Ouvrière s'exprime au nom de

salariés qui n'existent qu'en théorie et négocie dans le dos des futurs travailleurs qui seront corvéables à merci dans la mine.

Force Ouvrière a négocié les accords collectifs de branche du secteur minier en faveur des salariés qui travaillent déjà dans des conditions éprouvantes. Certains syndicats ont exprimé leur opposition au projet Montagne d'Or, mais ne sont pas représentatifs dans la branche, ce qui explique leur absence.

L'évolution professionnelle et les conditions de travail dans la mine, présentation de Christian CLAUDON

Les accords de branche ont été signés en janvier 2017 par les organisations représentatives, moins une abstention : le travail n'a donc pas été mené « dans le dos » des salariés. Les négociations ont abouti à une grille de qualification et à une grille de rémunération. La deuxième n'inclut pas les indemnités qui s'ajoutent aux salaires, qui peuvent atteindre avec les indemnités 30 000 à 50 000 euros annuels selon les qualifications. Contrairement à ce que certains prétendent, ces rémunérations sont loin d'être méprisantes. Par ailleurs, les négociations ont porté sur la progression de carrière. Par exemple, un mécanicien nouvellement embauché perçoit 1 850 euros bruts par mois et intègre immédiatement le niveau de qualification correspond au coefficient 3 de la grille Ouvriers. Au coefficient 4, il perçoit 2 000 euros bruts. En devenant chef mécanicien ou chef d'atelier, il intègre la grille ETAM au coefficient 3 et sa rémunération est de 2 800 euros. Elle passe à 3 000 € au coefficient 4 et à 3 500 euros en coefficient 5. Dans ce parcours professionnel dont la durée dépend de l'implication, des formations suivies et des performances professionnelles, le salarié peut voir son salaire augmenter de 60 %, hors régime indemnitaire. La Compagnie estime que la performance technique et économique du projet est liée à la stabilité et à la fiabilité du personnel. Tous les personnels seront accompagnés par des programmes de formation pendant leur carrière afin de s'intégrer à long terme dans le dispositif.

Le personnel sera acheminé sur site par des bus partant de Saint-Laurent-du-Maroni. Les 4 équipes effectuent des rotations de 7 jours, suivies de 7 jours de repos. Les horaires de jour vont de 6 heures à 18 heures et les horaires de nuit vont de 18 heures à 6 heures. La durée quotidienne de présence, pause et repos compris, est de 12 heures, soit 10 heures travaillées. La semaine 1 se décompose entre 4 jours de travail, soit 40 heures, puis 3 jours de repos. La semaine 2 se décompose entre 3 jours de travail, soit 30 heures, puis 4 jours de repos. Le total est bien de 7 jours travaillés sur 2 semaines civiles, donc 70 heures travaillées au total. Il est nécessaire de disposer de 4 équipes pour faire fonctionner la mine, travaillant en binôme : celui qui est sur site est composé d'une équipe qui opère le jour et d'une autre qui opère la nuit ; le deuxième binôme est en repos. Après la semaine de repos, l'équipe qui travaillait de jour passe en travail de nuit et inversement. Cela évite que les employés développent des habitudes de sommeil et de travail nocturne pouvant altérer leur santé. La base-vie héberge les employés pendant leur rotation. Elle offre un service de restauration, un bâtiment administratif, une infirmerie, un gymnase, un terrain de sport, et des services de proximité (épicerie et laverie). Il est prévu 36 bâtiments de 12 chambres et 5 bâtiments de 10 chambres. Les cuisines et salles à manger sont dimensionnées pour 500 personnes et pour servir 1 500 repas quotidiens.

Débat avec les participations

L'urbanisation du site sera-t-elle pérenne ?

Deux options sont envisagées. La première est de démonter intégralement les installations à la fin de l'exploitation et de revégétaliser le site. La deuxième consiste à développer une autre activité dans la zone et pouvant bénéficier des infrastructures qui seraient rétrocédées à la collectivité.

Les salariés auront-ils accès gratuitement au restaurant et aux services de la base-vie ? Devront-ils s'acquitter d'un loyer pour leur chambre et payer les services de transport ?

Les services de transport, hébergement et restauration seront intégralement pris en charge par la Compagnie. En outre, les base-vies modernes offrent un très bon niveau de confort.

Qu'en est-il du travail détaché ?

Les travailleurs détachés représentent un faible pourcentage des travailleurs de l'Union européenne. En outre, la Compagnie souhaite avant tout embaucher des personnels locaux et n'a pas prévu d'importer de la main-d'œuvre.

La base-vie se situera en aval des exploitations à risque potentiel, comme le parc à résidus, ce que le Bureau des recherches géologiques et minières a estimé dangereux lors de sa présentation. Le projet a-t-il évolué ?

Pierre PARIS répète que la priorité de la Compagnie est la sécurité des employés. Des technologies sûres ont été sélectionnées afin de garantir la protection du personnel et de l'environnement. La structure de la digue du parc à résidus est la même que celle du barrage de Petit-Saut et des barrages hydroélectriques, la mine étant soumise à la même réglementation. Personne n'envisage que les barrages construits par EDF cèdent : rien ne justifie que la digue qui contiendra les résidus solides du processus industriel minier rompe. Les ruptures de digue ont lieu pour les bassins qui utilisent des techniques différentes. Dans les premières études, la base-vie était située en aval du barrage du parc à résidus, ce qui ne respectait pas la réglementation française qui interdit la construction en aval d'un ouvrage qui pourrait connaître un accident. La base-vie fait donc l'objet d'une étude de déplacement : 7 sites ont déjà été identifiés.

Le barrage de Petit-Saut n'a pas été construit avec de la saprolite compactée, mais avec du béton armé.

La digue respectera la réglementation française et sera composée d'une importante quantité de roche. La saprolite compactée se situera en amont pour procéder à l'étanchéification du barrage.

L'étude de faisabilité bancaire – qui n'a jamais été traduite en français par la Compagnie – mentionne un risque significatif relatif aux glissements de terrain, car le projet s'adosse à une colline à forte pente. Or, les glissements de terrain surviennent à l'état naturel, en dehors de toute exploitation, car la saprolite est un revêtement particulièrement mobile, notamment en saison des pluies. Quelles mesures sont prises pour sécuriser la zone ?

Le glissement de terrain est le premier risque naturel identifié pour les mines. Les employés sont donc formés à la gestion de ce risque et à l'évacuation du site. Les précautions commencent avec le design de la fosse d'exploitation qui tient compte de la géologie, de la fracturation et de l'orientation des pentes afin que la stabilité de ces dernières soit garantie en tout temps et en toute condition. Le paramètre le moins maîtrisable est le taux d'humidité et la pression d'eau dans les parements. Tout au long de l'exploitation, des dispositifs placés dans les parements pomperont l'eau et contrôleront la pression afin de prévenir tout risque de rupture.

Ce n'est pas la première fois que M. PARIS affirme que personne n'a envisagé qu'un barrage cède. C'est faux puisque ce risque technologique figure dans le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Quelles procédures sont prévues en cas d'évacuation nécessaire de la base-vie ? La Compagnie a-t-elle mesuré les impacts financiers que de tels risques et procédures pourraient engendrer ?

La Compagnie a l'obligation d'anticiper les risques et la construction est conçue pour éviter la rupture. Par ailleurs, des études de rupture ont été produites afin de modéliser l'onde et ses impacts. L'évacuation du personnel se fera par la route qui est conçue pour rester accessible même en cas d'accident. Le site sera classé SEVESO et il est prévu des plans de prévention interne au site et des plans de prévention avec les autorités et les services de secours extérieurs.

La Guyane rencontre des difficultés d'accès aux soins : toutes les communes de l'intérieur de la Guyane dépendent du centre hospitalier Andrée-Rosemon. Comment seront traitées les victimes en cas d'accident ? Les Guyanais exigent d'obtenir les études d'impact complètes et un schéma de prise en charge des accidents.

Étant classé SEVESO, le site disposera d'équipes de secours sur place pour pratiquer les premières interventions : elles seront coordonnées avec les services de secours du territoire et de l'État. Tout est prévu pour que leur mobilisation commune soit rapide quel que soit le problème. Le débat public intervient en amont du dépôt des demandes d'autorisation ou de permis afin d'informer la population et de lui permettre de s'exprimer. Il permet au maître d'ouvrage d'amender son projet et de mener des études complémentaires pour répondre aux questions restées sans réponse. À la fin du débat, la Commission du débat public produira son rapport et le maître d'ouvrage aura 3 mois pour décider s'il poursuit son projet. S'il le fait, il déposera des dossiers qui

feront l'objet d'une instruction administrative et seront suivis d'une enquête publique. À l'occasion de celle-ci, les documents pourront être consultés dans le cadre de la poursuite de la concertation.

Le rapport du BRGM indique que la technique retenue pour la construction de la digue est la technique aval, à savoir que les cloisonnements constitués de matériaux saprolitiques reposent sur des résidus acidogènes considérés comme compactés : ils peuvent être instables et provoquer des ruptures au sein des jonctions des cellules de confinement.

La Compagnie indique que cette définition correspond à la technique amont, à savoir construire sur des résidus. Avec la méthode de construction aval, chaque augmentation du niveau de la digue a lieu sur du substrat solide décapé et avec une majorité de matériaux rocheux.

La viabilité et les retombées économiques du projet, présentation de Philippe CHALMIN

L'environnement économique mondial se caractérise par l'instabilité des marchés internationaux de matières premières. À noter qu'il existe une corrélation inverse entre le prix des matières premières et le cours du dollar. À la demande de la Collectivité territoriale de Guyane, le Cercle Cyclope a rédigé un rapport sur les bases économiques et la viabilité du projet, étant entendu qu'il n'a aucune compétence environnementale. L'or a une volatilité moins importante que d'autres matières premières, car il a longtemps été le fondement du système monétaire. Il garde cependant une valeur symbolique. Sur les quelque 3 000 tonnes produites chaque année, la moitié est utilisée en bijouterie dont les produits constituent un investissement patrimonial, notamment en Inde et en Chine. 10 % de la production annuelle d'or sont employés dans les autres activités industrielles (quelques nanogrammes par téléphone portable) et 40 % ne sont pas utilisés, mais économisés par des particuliers et des investisseurs institutionnels ou stockés dans les réserves centrales des banques. À noter que l'or ne se perd pratiquement pas : 190 000 tonnes d'or ont été produites depuis la nuit des temps, dont les deux tiers depuis 1950. L'analyse du marché de l'or doit intégrer les fondamentaux que sont l'offre et la demande, les coûts de production qui diffèrent selon les techniques et les conditions d'exploitation, ou encore les événements géopolitiques, l'or restant une valeur refuge. Jusqu'en 1971, l'once d'or valait 35 dollars : par la suite, le marché s'est libéré et a fluctué jusqu'à atteindre 1 800 dollars l'once en 2006. Actuellement, l'once d'or vaut 1 300 dollars. Personne ne peut prédire le prix de l'or dans 10 ans. Les compagnies minières prennent donc un pari risqué en investissant maintenant pour la production d'un métal dont elles ne connaissent pas le coût quand elles seront pleinement opérationnelles. En se fondant sur un prix moyen de 1 200 dollars l'once sur 12 ans, les hypothèses économiques de la Compagnie sont viables, car elles intègrent la prise de risque des investisseurs et le rapport euro/dollar : en effet, la majorité des coûts d'exploitation seront en euros alors que l'or sera vendu en dollars. Enfin, le rapport Cyclope a analysé les impacts économiques du projet pour la Guyane. Le ratio entre emplois directs et emplois indirects et induits peut être interrogé. En Écosse, la filière du pétrole avait un ratio de 2,5. Le Ghana fait figure d'exception avec un ratio de 28 emplois indirects et induits pour 1 emploi direct. Il est raisonnable de considérer que le projet Montagne d'Or permettra la création de 3 000 emplois. Historiquement, de nombreux pays n'ont pas su relever le défi de la gestion des matières premières de leur sous-sol. *A contrario*, la Norvège a créé le plus grand fonds souverain du monde, à hauteur de 1 000 milliards de dollars, et le Chili a isolé les recettes du cuivre pour compenser les années de moindre croissance. La Guyane pourrait utiliser les bénéfices de l'exploitation aurifère pour constituer un fonds permettant de financer la diversification des activités et le développement économique du territoire.

Le modèle économique du projet, présentation par Pierre PARIS

Question préliminaire du public

La Compagnie a annoncé qu'elle recourra éventuellement à des entreprises extérieures au territoire si les compétences manquent en local pour répondre aux appels d'offres, ce qui aura un impact sur l'emploi local. Quels domaines d'activité sont concernés ?

La Compagnie prend l'hypothèse d'un marché à 1 250 dollars l'once (ou 1 190 euros), ce qui est une estimation basse pour les décennies futures. Le gisement présente 85 tonnes d'or de réserve et 150 tonnes de ressource. Les 12 ans d'exploitation prévus dans le projet concernent la réserve : la ressource étant plus conséquente, la Compagnie envisage une exploitation supérieure à 12 ans. À noter que des gisements équivalents à celui de Montagne d'Or sont exploités depuis plus d'un

siècle au Canada. Les 85 tonnes d'or représentent 2,5 millions d'onces, soit environ 3,1 milliards d'euros de recette. Les coûts d'exploitation et l'amortissement s'élèvent respectivement à 1,630 milliard d'euros, taxes incluses, et 782 millions d'euros. L'impôt sur les sociétés s'établit à 180 millions d'euros. Le crédit d'impôt s'élève à 177 millions d'euros. Au terme des 12 ans, après avoir payé 420 millions d'euros d'impôts et dépensé 1,630 milliard d'euros + 780 millions d'euros, l'entreprise prévoit dans le meilleur des cas un bénéfice de 600 millions d'euros. S'agissant des retombées pour le territoire, l'emploi direct représentera 360 millions d'euros de salaires qui seront majoritairement dépensés dans le territoire par les employés. L'emploi indirect permettra des embauches, ce qui suppose des salaires payés aux employés et des charges sociales payées à l'administration, pour près de 1,4 milliard d'euros potentiels dépensés sur le territoire et qui irrigueront l'économie guyanaise. Cependant, il est impossible de vivre en autarcie et il peut être nécessaire d'importer de la main-d'œuvre ou des services. Komatsu, Hitachi et Caterpillar, leaders mondiaux du matériel minier, sont présents en Guyane au travers de leurs filiales et c'est à elles que la Compagnie achètera des équipements : bien que produits à l'étranger, ces engins généreront des retombées sur le territoire guyanais. S'agissant des compétences et des services qui manquent en Guyane, la Compagnie mobilise déjà les organisations socioprofessionnelles, au sein d'un *cluster*, sur son calendrier afin qu'elles puissent se projeter et préparer leur contribution aux différents projets miniers du territoire.

Les dépenses de fonctionnement (1,490 milliard d'euros) couvriront la masse salariale directe, mais aussi l'achat de fuel et d'explosifs auprès de sociétés locales qui les importent et les acheminent jusqu'au site. D'autres opportunités se présenteront pour ces sociétés puisque la Compagnie envisage de fabriquer elle-même ses explosifs. S'agissant de l'électricité, la consommation continue (jour et nuit) pendant 2 ans sera de 20 mégawatts. Contrairement à certaines suppositions, les moyens de production ne seront pas financés par des fonds publics. Depuis longtemps, la production et la distribution de l'énergie ne relèvent plus de l'État. En Guyane, EDF conserve le monopole de la distribution, mais la production est assurée par divers énergéticiens. Ces investisseurs ne peuvent pas manquer de saisir l'opportunité d'un contrat de 12 ans minimum pour une consommation garantie de 20 mégawatts. Le projet Montagne d'Or est l'occasion de voir s'installer des producteurs d'énergie renouvelable, ce qui est une nouvelle opportunité de création d'emplois et de richesse. À noter que cette énergie sera achetée par la Compagnie : la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit l'atteinte prochaine d'un équilibre entre les coûts de production et les coûts de vente en Guyane, ce qui rendra inutile la contribution au service public de l'électricité. Et cette CSPE n'est pas financée par des fonds publics, mais par tous les consommateurs, citoyens et entreprises. Par ailleurs, les contrats de maintenance seront confiés à des sociétés sous-traitantes de toute taille. Les consommables seront importés, ce qui créera des opportunités de marché pour les transporteurs. Enfin, les contrats de service pour la restauration, le ménage ou le gardiennage seront confiés à des sous-traitants. Le marché des pièces détachées pour les équipements miniers représentera 96,7 millions d'euros sur 12 ans, soit 1,8 million d'euros d'opportunité chaque année. Le marché de l'hébergement et de la restauration s'élèvera à 52,7 millions d'euros, soit 4,4 millions d'euros annuels. Le projet injectera en tout près de 3,3 milliards d'euros dans le territoire, ce qui est bien plus important que les 2 % que représente la taxe sur l'or. Les retombées fiscales s'élèveront à 420 millions d'euros, dont 191 millions d'euros d'impôts sur les bénéfices, 92 millions d'euros de taxe sur les carburants, 67 millions d'euros de taxe aurifère et 70 millions d'euros de taxes diverses. Enfin, les infrastructures seront opérationnelles jusqu'à la fin du projet. D'une valeur de 95 millions d'euros, ces équipements pourront être rétrocédés à la collectivité si des projets privés ou publics se prêtent à leur maintien. Sinon, ils seront démontés et le site fera l'objet d'une réhabilitation et d'une revégétalisation. Il est même possible d'envisager des rétrocessions antérieures afin de développer plus tôt des activités le long du corridor logistique. Les matières premières étant des ressources finies, la Compagnie a conscience de devoir participer au développement d'autres filières. Elle s'engage à abonder un fonds porté par la Collectivité territoriale de Guyane, dont l'objet est la diversification de l'économie guyanaise afin de préparer l'après-mine. Ce fonds sera abondé en premier lieu par Total qui commencera ses travaux en Guyane avant Montagne d'Or.

Débat avec les participations

De combien d'années d'expérience dispose le consortium dans la gestion de l'après-mine ? La mine d'Aprilkovo est la seule à avoir été fermée par Nordgold, quelques années plus tôt, à la suite d'une demande de mise en banqueroute, car la mine n'était plus rentable

du fait d'une évolution fiscale. C'est bien différent des 90 ans d'expérience globale annoncés par M. JEBRAK lors d'une précédente réunion. Les autres mines du consortium s'imposent-elles des normes plus contraignantes que celles existantes, comme la filiale Montagne d'Or le fait pour le cyanure ? Quelles garanties la Compagnie donne-t-elle qu'elle respectera les normes plus contraignantes qu'elle s'impose ? En effet, la législation française présente un certain nombre de failles.

Nordgold a connu un développement important au cours des 10 dernières années. La Compagnie Montagne d'Or est une société de droit français basée en Guyane : elle compte deux actionnaires, mais n'est pas filiale d'un groupe. Les engagements qu'elle prend sont fondés sur son expérience. Pierre PARIS indique avoir plus de 20 d'expérience en exploitation de mine et avoir travaillé dans certaines des dernières mines françaises en activité, dans le Limousin et l'Hérault. Il connaît donc les procédures d'après-mine et de réhabilitation des sites miniers en France. La Compagnie prévoit 59 millions d'euros pour la réhabilitation du site et le suivi post-mine.

À quel prix le Cercle Cyclope a-t-il facturé son rapport auprès de la Collectivité territoriale de Guyane et combien a-t-il été payé pour intervenir dans le débat public ? Le rapport Cyclope a-t-il été relu avant publication par des personnes connaissant la Guyane ?

Le Cercle Cyclope est un *think tank* indépendant et financé par une trentaine d'entreprises concernées par des problématiques relatives aux matières premières, comme Total, le BRGM ou des coopératives agricoles. Philippe CHALMIN indique que son séjour a été payé par la Collectivité territoriale de Guyane, mais qu'il a d'abord été réticent à l'idée de produire un rapport sur ce projet, ayant certains *a priori* sur l'exploitation minière. Il ne connaît pas le contexte minier guyanais, mais il estime qu'un regard extérieur est souvent plus acéré qu'un regard intérieur. Au regard de la situation actuelle de la Guyane, ce projet est intéressant. La chance de la Guyane est sans doute d'appartenir à la France et d'être soumise à un cadre réglementaire parmi les plus stricts du monde, obtenu grâce aux actions des militants environnementaux. Cependant, il faut savoir différencier cause politique et cause environnementale et ne pas se limiter à une accusation stérile envers les multinationales ni brandir aveuglément un complot du capitalisme mondial. Quant au prix du rapport, il n'a pas à être communiqué : Cyclope parvient à équilibrer ses comptes et dépense 250 000 euros par an pour publier son rapport global, le faire traduire en anglais et rémunérer ses auteurs.

La question de la Collectivité territoriale de Guyane à Cyclope était-elle de savoir si produire de l'or est rentable en Guyane ?

Il a été demandé au Cercle Cyclope si le projet, tel qu'il est présenté, semble valide et si les hypothèses du prix de l'or choisies par la Compagnie sont réalistes.

La population guyanaise n'a jamais dit qu'elle ne voulait pas développer l'activité minière. Le débat porte surtout sur le fait de savoir si ce développement doit être opéré par une multinationale extérieure et détenue par des investisseurs étrangers. La filière aurifère emploie déjà 450 emplois et l'objectif serait peut-être de se poser une question sur la façon de développer cette activité aurifère au niveau de la Guyane et de la comparer avec d'autres activités guyanaises.

La Compagnie Montagne d'Or s'appelait autrefois la SOTRAPMAG : cette société a été créée dans les années 1980 par des investisseurs guyanais, dont AUPLATA qui construit actuellement une usine de cyanuration en Guyane qui semble soulever peu d'opposition. La SOTRAPMAG a produit de l'or alluvionnaire jusqu'en 2017 et connaît bien la filière aurifère. La Compagnie Montagne d'Or appartient à la Fédération des opérateurs miniers de Guyane depuis des années et ne s'est pas implantée récemment dans le seul but de piller les ressources du territoire.

Quelle est l'origine des investissements ? Qui détient la société Montagne d'Or ? Comment seront répartis les 60 millions d'euros de bénéfice ? À qui profiteront les 85 tonnes d'or ?

Les investisseurs étrangers sont nécessaires pour financer les 780 millions d'euros du projet. Nordgold et Columbus Gold détiennent respectivement 55 et 45 % du capital de la Compagnie : ces sociétés financeront l'investissement en partie sur leurs fonds propres et en partie par des emprunts bancaires. Pour emprunter la somme totale nécessaire au projet à des banques, la Compagnie aurait dû justifier d'une capitalisation minimale de l'ordre du milliard d'euros, ce qui n'est pas le cas. La France et la Guyane ont besoin d'attirer des investisseurs étrangers pour réaliser leurs grands projets et créer de l'emploi dans les territoires. La majorité des entreprises du

CAC40 ont des capitaux majoritairement détenus à l'étranger, mais restent des sociétés françaises. Par exemple, le Centre spatial guyanais a été sauvé en partie par l'arrivée de Soyouz. S'agissant des bénéfices, il est prévu d'extraire pour 3 milliards d'euros de valeur et de dépenser 2 milliards d'euros en production, ce qui laisse un bénéfice de 1 milliard d'euros, dont 420 millions d'euros d'impôts et taxes qui seront redistribués par l'État et les collectivités. Les quelques 600 millions d'euros restants sont le bénéfice final : une fois remboursés les emprunts bancaires, la somme sera divisée entre les actionnaires à hauteur de leur participation dans la société. Si une entreprise guyanaise acquiert 10 % du capital de Montagne d'Or et contribue à l'investissement au même niveau, elle percevra 10 % des bénéfices. Enfin, en France, toutes les matières premières appartiennent à l'État : leur exploitation est seulement concédée et non vendue, car un propriétaire ne possède que la surface et non le sous-sol d'un site. Dans le cas particulier de l'or, l'exploitant a l'obligation de vendre l'intégralité de la production à la France.

La Compagnie donne des réponses financières à des problématiques socio économiques. Depuis des décennies, le département attend de se développer grâce à ses propres ressources, mais aucune société locale n'ayant de fonds suffisants pour investir, la Guyane est contrainte d'accueillir des investisseurs étrangers dont les bénéfices ne profitent pas au territoire. L'or est certes vendu à la France, mais il n'est jamais question de la Guyane : les fonds qui entrent dans les caisses nationales ne bénéficient pas toujours à l'économie locale. S'agissant du fonds de développement, il faut préciser le calendrier de financement, les montants mobilisés et les négociations déjà engagées.

Avant de commencer à investir dans le projet, la Compagnie injectera des sommes dans le territoire afin de supporter le développement de la filière aurifère. Le versement dans le fonds sera conditionné à l'obtention du droit d'exploiter, mais le montant reste à définir au terme des négociations : une réflexion porte sur le développement d'une filière aval de l'or dans le territoire. La négociation porte également sur le développement d'autres filières économiques.

Le rapport économique du WWF annonce 420 millions d'euros de subvention. Mais il est impossible qu'un territoire aussi démuné que la Guyane puisse injecter une telle somme dans le projet. Ce chiffre est repris par les médias dans une dangereuse manipulation de l'opinion publique. Plus raisonnablement, le rapport Cyclope annonce 170 millions d'euros d'exonération de taxe et sous forme de crédit d'impôt : or, l'exonération n'est possible qu'à ceux qui payent l'impôt. Comment le WWF a-t-il obtenu ce chiffre et réussi à transformer des exonérations en subventions ?

Dans son rapport intitulé *Le mirage économique de Montagne d'Or* publié en septembre 2017, le WWF a calculé les 420 millions d'euros en ajoutant la défiscalisation, la CSPE, la contribution à la création d'une ligne électrique et la contribution à la création d'une piste. Au cours du débat, le WWF a pris note des nouvelles estimations de la Compagnie, à savoir 318 millions d'euros, montant qui a été relayé dans le cahier d'acteur du WWF.

Pierre PARIS note que d'aucuns prétendent que les 420 millions d'euros de subvention pourraient créer des milliers d'emplois, mais affirme que la Compagnie ne bénéficie pas de subvention, notamment pour la piste et la ligne électrique dont elle a toujours prévu d'assumer le coût intégral. En outre, la CSPE n'est pas payée par des fonds publics et la Compagnie bénéficie de crédit d'impôt précisément parce qu'elle paye des impôts.

La Compagnie doit produire une modélisation de la rupture de digue, mais même sans cela, tout le monde sait que le contenu de la digue se déversera dans le bassin de la Mana et ravagera les villages de Mana et Awala-Yalimapo, voire Saint-Laurent-du-Maroni. Le point majeur à retenir est qu'un tel projet est risqué. D'autre part, le projet n'est pas rentable en termes d'emploi : les quelque 3 000 postes annoncés ne sont rien en comparaison des perspectives d'emploi durable et non délocalisable dans les filières que sont l'agriculture, la foresterie, l'exploitation halieutique ou les énergies renouvelables. Enfin, les promoteurs doivent entendre et faire remonter à leur tutelle que la société guyanaise ne veut pas de ce projet : en témoigne la majorité des prises de parole pendant le débat.

Le territoire guyanais présente en effet un important potentiel de développement et l'activité minière participera à la croissance des filières agricoles et piscicoles en leur offrant des marchés. Les différentes économies ne s'opposent pas et peuvent coexister. Le projet Montagne d'Or impactera 1/10 000^e de la surface totale du territoire qui est couvert à 90 % par la forêt. Les

opportunités existent en Guyane pour développer une exploitation raisonnée du bois, des terres agricoles, de la pêche et du tourisme : il est dommage qu'elles ne se concrétisent pas. Pierre PARIS appelle de ses vœux que des investisseurs locaux et extérieurs au territoire se mobilisent pour développer les potentialités considérables du département.

Conclusion par la Commission du débat public

Il reste possible de poser des questions écrites à l'entrée de la salle et jusqu'au 7 juillet sur la plateforme interactive du débat. Roland PEYLET remercie le public pour ses nombreuses interventions au cours des 12 réunions publiques. Le débat s'achèvera par l'audition de 31 personnes à Cayenne et à Saint-Laurent-du-Maroni, avec diffusion en direct sur Facebook. Par la suite, il appartiendra à la Compagnie Montagne d'Or, en tenant compte des enseignements du débat, de poursuivre ou non le projet. À leur tour, les décideurs rendront leur avis sur le projet. Toutefois, le processus participatif ne s'interrompt pas avec la fin du débat public : si le projet se poursuit, le public sera associé à la suite de la concertation.

Ces questions et commentaires sont restés sans réponse.

Le 14 juin, le président de l'université de Guyane a rappelé que la mise en place de la licence VALORESS n'est pas le fait de la Compagnie, mais que ce diplôme existe depuis un certain temps.

Le problème de l'emploi dans le département découle d'un manque de courage politique quant à l'organisation des filières à court, moyen et long terme. La Chambre de commerce a confirmé cette problématique qui explique que les élus acceptent en désespoir de cause des projets peu favorables à la Guyane. Le territoire a besoin d'emplois durables. Or, l'emploi sera lié au cours de l'or qui est imprévisible sur une période de 12 ans.

La seule industrie efficace de Guyane est celle consistant à produire des crayons : il faut en développer d'autres, mais pas une qui, à son tour, pillera le territoire et s'emparera d'une ressource non renouvelable. Les jeunes meurent parce qu'ils ont faim et ne trouvent plus d'animaux dans la forêt, car les orpailleurs illégaux et les clandestins chassent le gibier. Et que deviendront les jeunes une fois que la mine aura fermé ?

Les peuples autochtones ont exprimé leur ferme opposition au projet, mais ne semblent pas être entendus par la Compagnie Montagne d'Or.

Est-il prévu une analyse comparée du projet avec des filières durables ?

Il est compréhensible que le Cercle Cyclope défende les actionnaires du grand capital et de la Bourse et soit incapable de contrer les arguments des opposants au projet. Par ailleurs, les ONG environnementalistes jouent un rôle d'alerte significatif pour empêcher que certains projets destructeurs ne soient mis en œuvre. L'écologie politique vise la gestion des ressources d'une façon raisonnée et raisonnée en plaçant l'humain au centre des préoccupations.

Dans un article, la revue L'Or et l'Argent estime qu'investir dans les mines n'est pas une décision sensée, et ce bien que l'homme n'a jamais autant produit d'or qu'actuellement. Cela nécessite des investissements colossaux et l'usage de substances dangereuses. En outre, le cours de l'or est incertain et la rentabilité de l'exploitation aurifère est en baisse. La revue souligne que le contexte guyanais n'est pas favorable au développement d'une filière aurifère durable et susceptible d'engendrer un entraînement économique réel. Preuve en est que l'avenir de la Guyane n'est pas dans la mine, mais dans des projets plus durables, sous réserve que les responsables locaux se mobilisent pour développer l'économie guyanaise grâce à des ressources renouvelables.

La séance est levée à 13 h 15.